

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00077

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET L'ANIMATION
DE LA CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220310-D2022000770

DATE D’AFFICHAGE :18 mars 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Michel GANDILHON,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET L'ANIMATION DE LA CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

Saint-Etienne Métropole a identifié le site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez comme site touristique majeur. Il constitue un atout important du développement de l'attractivité de la Métropole. Cette reconnaissance a présidé de l'engagement constant de Saint-Etienne Métropole dans la gestion et la valorisation de la Chartreuse qui bénéficie également des labels « Plus beau village de France » et « Village de Caractère » en Loire.

Dans le cadre de l'animation de ce patrimoine et en complément de la programmation propre du site de la Chartreuse, la Métropole apporte chaque année son soutien à différents projets. Pour 2022, la Métropole est sollicitée pour un soutien à l'évènement les « Musicales » porté par l'association Pour la sauvegarde et l'animation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.

Cet évènement de musique classique se déroulera à la chartreuse les 3 derniers dimanches du mois de septembre. Le thème retenu pour cette 37^{ème} édition est « Bouquet de chefs d'œuvres ». 3 concerts seront ainsi proposés sous la direction de François Sauzeau (clarinette solo de l'Orchestre national de Lyon) : Vivaldi, Schubert et Mozart.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 19 490 €. Au regard des enjeux de valorisation de la Chartreuse, de rayonnement et d'animation du site, il est proposé d'apporter un soutien à cette manifestation à hauteur de 2 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association Pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez pour l'organisation des « Musicales » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces permettant le versement de cette subvention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget Tourisme de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU